

Charles-Théophile Féret

LES ORIGINES NORMANDES DE
FRANCOIS VILLON

U d/of OTTAWA



39003002084571

PQ
1593
.F4
1904



ce

Les
Origines Normandes
de
François Villon

Charles-Théophile FÉRET



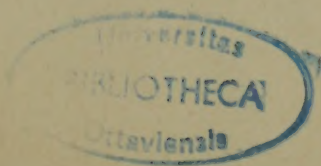
Les
Origines Normandes
de
François Villon



EN DÉPOT :

A PARIS, chez FLOURY
1, boulevard des Capucines, 1.

—
1904



Charles-Théophile Lévesque

Grands Normandes

François Villon

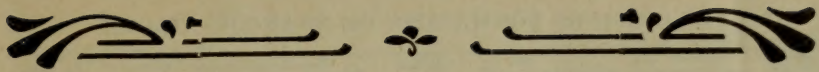
PQ
1593
F4
1904

A M^{me} Delarue-Mardrus

En grand respect et admiration.

Ch.-Th. F.

*



*Villon, le nom de notre frère,
le triste, le mauvais, le
joyeux, le fou !*

A.-C. SWINBURNE.

Messire François, pardonnez à ceux qui vous ont abordé de préfaces trop familières, ou qui vous saluèrent en carmes d'une brutalité physique. A qui plus a souffert se doit plus de respect ; et si la destinée vous a donné des coups de dague dans le dos, ce n'est pas une raison pour qu'aucun vous frappe tout de suite sur l'épaule, vous disant : « Eh ! Villon ! » à vous prince des sonneurs de Ballades.

En écoutant Swinburne vous parler, j'ai regretté les discourtoisies des autres. Le tendre Saxon, lui, n'a garde de nommer par leur nom vos péchés, ou de rappeler que votre délicate chair fripée obéit aux porte-clefs. Il sait que la mort et le génie ont lavé vos pieds de la boue.

Je n'honorerai donc point votre cortège d'un fifre criard, mais vous chanterai, au seuil, ces litanies normandes à mi-voix :

« O vous qui citiez Ogier-le-Danois, — recevez mon hommage nordique.

« O vous qui fites à notre Wace l'emprunt d'un vers dolent, — laissez le dernier jongleur de sa lignée baiser humblement votre main tordue, aux Châtelets, de tenailles.

« Vous à qui furent précieuses les Formes Fixes et la discipline des Ballades, qui avez plié les audaces du

Vers aux forces organisées de la Strophé, vous à qui fut révélé que l'Art s'appuie sur la contrainte comme l'aile sur la résistance de l'air, — ce n'est pas ici un latin anarchiste qui vous aime.

« A vous qui, en Procureur ouivet, argumentez, subtilisez et plaidez, — mon salut Normand !

« La première fois que je rencontre un vielleux, fidèle à l'ancienne musique de nos assemblées, je le veux traiter en hôte par mémoire de vous, et qu'il boive sur ma bancelle. Car vous écriviez, quand vous renonciez aux chansons d'amour : *Ma vielle ay mys soubz le banc.*

« O vous qui fûtes fervent à Notre-Dame, — que la patronne des Normands, reine de nos palinods, vous sauve des infernaux palus. »





Les origines normandes

de François Villon

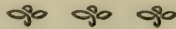


Pour François Villon la curiosité des lettrés n'est jamais lasse. Il est bien difficile, après tant d'âpres recherches, d'alimenter cette curiosité de faits nouveaux. Je l'essaie cependant. Mais j'ai cru possible surtout d'en éclairer d'anciennement ou récemment connus, qui étaient encore mal dégagés de l'ombre des hypothèses. J'ai principalement tâché de grouper avec logique quelques documents épars sur cette vie, d'en montrer la dépendance et la signification précise. Le grand-père de Villon, Catherine de Vaucelles, font un pas de plus vers la lumière. Et pour ce que d'autres ont découvert avant moi, nous le savions, maintenant *nous le comprenons*. Mais j'y vois aussi plus clair en moi-même : ô mon cher Villon, l'instinct qui me faisait t'aimer d'une dilection si jalouse, c'est le même qui conseillait à notre compatriote Marot de t'éditer ; le même qui te rattache à Wace, clerc lisant de Caen : l'instinct de race.

Be



Le poète n'est pas le neveu réel de Guillaume Villon



A) Le Poète ne s'appelle que François

Certes le pauvre escholier, s'il n'est pas parisien de race l'est de naissance. « *Né de Paris emprès Pontoise* », c'est péremptoire, nul ne songe à le contredire.

Quel est son véritable nom? — Mouton? de Monterbier? de Montcorbier? Des Loges? — Non, simples pseudonymes pris par le chevalier de la pince et du croc, par le meurtrier du prêtre Philippe Chermoye, et sous lesquels il sollicite — en double, pour plus grande sûreté — des lettres de rémission. Cette prudence, cette précaution juridique sont un curieux signe de race. Un Normand n'eût pas mieux fait.

Son nom véritable et unique fut un prénom : François, François tout court. C'est l'avis des meilleurs juges.

Il avait emprunté ce nom de Villon au prêtre de Saint-Benoît-le-Bétourné, qui l'éleva; le prêtre le tenait lui-même de son hameau natal, paroisse du diocèse de Langres, à cinq lieues de Tonnerre. Mais ce nom de lieu, devenu un nom d'homme, pour le poète ce n'est pas un emprunt direct, il y a le chanoine entre le village et lui. Le village auxerrois ne prouve que pour le prêtre.

B) Villon, nom de pays

Aug. Vitu — à qui le goût malsain des anagrammes devait jouer plus d'un tour — émet cette hypothèse : « Le

« nom de Monterbier renferme un anagramme très remarquable (*sic*) en ce qu'il est d'une exactitude absolue, lettre à lettre, celui de Brémontier. Or, les pouillés de l'ancien diocèse de Rouen nous donnent une cure de Brémontier dans le doyenné de Neufchâtel et une autre dans le doyenné de Bray, plus une cure des Loges dans l'archidiaconé du Grand-Caux. » Nous enverrons paître les anagrammes, même s'ils nous tendent le dos pour nous servir de monture.

Sans le testament de Flastrier, au *Wyllon* ou *Vyllon* du diocèse de Langres, j'opposerais le *Villons*, près de Caen, avec des chances égales. Je retiendrais jusqu'à ce prénom de Guillaume, si commun en Normandie depuis le Grand Bâtard. Mais, 1^o : tout cela s'appliquerait, non au neveu, à l'oncle qui, le premier, a emprunté le nom ; 2^o la découverte du testament de Flastrier rejette dans l'ombre les villages homonymes. Honneur au hameau du diocèse de Langres... d'avoir baptisé le bon chanoine ; rien de plus.

C) La Mère de François

Pierre d'Alheim croit à la mort prématurée du père de François ; moi aussi, et je pense que le poète n'eut peut-être pas de père légal. Sa manie des pseudonymes instables est d'un bâtard (1). Quand on a un père selon le cœur, selon l'adoption, qui n'est pas celui de la nature, bien souvent c'est qu'on n'en a pas selon la loi. La chère femme qui priait la Vierge aux moustiers aurait donc été mise à mal par un aventurier « qui n'ot oncq grant'richesse » ? C'est possible, mais si cela n'est, le fait contraire n'enlève un zeste à ma thèse. L'amant ou le mari était le fils d'un bateleur. C'est donc par instinct atavique autant que par nécessité que François est retourné au monde errant des balladeurs et des mercerots. Sa mère, veuve, trouva un gîte honorable à Paris, refuge de toutes détresses, chez

(1) Au moins autant que d'un voleur.

un chapelain de Saint-Benoît-de-Bétourné, en échange de services domestiques. Et le bonhomme toléra le petit avec la mère, que ses épreuves inclinaient à la piété.

D) L'Aïeul de François

Des commentateurs de Villon, M. Longnon seul s'est occupé de ce personnage.

*Mon père n'ot oncq grant'richesse,
Ne son aïeul nommé Orace.*

Grand Test. v. 276.

M. Longnon nous incite à identifier l'ancêtre du trouvère parisien avec un bateleur du quinzième siècle, l'unique Horace qu'il ait rencontré dans ses études sur cette période. Il écrit : « C'était une sorte de bouffon patriote ; durant le mémorable siège que la ville de Meaux soutint pendant sept mois contre le roi d'Angleterre en 1421-1422, il accompagnait, en sonnant de la trompe, un âne couronné, que les assiégés avaient hissé sur les remparts et qu'ils accablaient de coups pour le contraindre à braire. Les organisateurs de cette plaisanterie criaient alors aux Anglais que c'était Henri leur roi (Henri était, en ce temps, un nom communément donné à l'âne comme, plus tard, Martin) et qu'il réclamait leur assistance. Or, le malheureux Horace fut de ceux que le traité de reddition vouait à une mort certaine en le livrant à la justice du monarque anglais, et il paya sans doute de sa vie sa participation à une bouffonnerie qui avait blessé profondément l'amour-propre des ennemis de la France. »

Un bateleur, improvisateur de farces patriotiques, est un ancêtre vraisemblable du poète errant et famélique qui chanta Jehanne la bonne Lorraine. Tel grand-père, tel petit-fils. L'aède est le fruit de sa race. Il n'apparaît pas dans une famille sans devanciers plus ou moins déclarés. Rien de spontané dans la formation d'un homme, d'un génie, d'un caractère.

Avec Pierre d'Alheim, j'accepte cette filiation. Horace ou Orace (1) est sans doute, au commencement du quinzième siècle, un jongleur attardé, un peu rimeur, voire un peu voleur, bon Français au demeurant. Nous le savons par Rabelais : les pipeurs, larrons, baleurs de pavé, *maîtres ès arts*, décréetistes, crocheteurs, harpailleurs, *rimasseurs*, bas-teleurs, *jongleurs*, joueurs de passe-passe, enchanteurs, crieurs d'indulgences et vielleurs, poètes (2), escorcheurs de latin, tous sont gens de même confrérie, fainéants, partant écornifleurs ou parasites, dédiés au Dieu des voleurs. Comme l'aïeul, organisateur de soties, Villon a couru les grands chemins, repris à l'Université par la volupté de l'errance. Le bon chapelain Guillaume lui préparait quelque bénéfice ecclésiastique ; l'instinct de sa *genée* le transmuta en chevalier de la Coquille, mercerot de la province argotique de Rennes. Loup n'engendre mouton.

Examinons maintenant ce nom d'Horace qui semble si singulier à M. Longnon.

En ces époques troublées de la guerre de cent ans, il n'y a pas d'état civil, chacun prend le nom qu'il lui plaît (il n'y a que des prénoms). Celui-ci est *Jean le Roux*, de la couleur de son poil, et cet autre *Courtecuisse*, de ses jarrets attachés bas. Pour l'homme de la combe, cil qui descend des hauteurs, est Dumont. On se cognomme de son village, de la haie de son « pourprin », du fleuve proche. Le jongleur, tel son descendant l'homme de lettres, aime les beaux noms de guerre, et l'orgueil professionnel lui en suggère d'ambitieux.

Ces clercs errants, récitateurs de fabliaux et chanteurs d'estampies, étaient souvent des moines, évadés de leur cloître, où ils avaient copié, enluminé, rubriqué les auteurs grecs et latins. On comptait les froes par centaines à Jumièges, à Saint-Wandrille, au Bec, à Saint-Evroul, à

(1) Au temps de Villon on supprime l'h muette. Pour hôtel ou hostel on dit : *ôtel* ; pour Homère : Omère ; orribilité pour horribilité...

(2) C'est de ce temps, allez, que datent, chez le bourgeois, la haine et le mépris pour les poètes.

Saint-Taurin, au Mont-Saint-Michel. Une fois en rupture de clergie, et le poil repoussé sur la tonsure, ils se baptisaient — orgueil et prudence à la fois — de pseudonymes magnifiques, empruntés aux poètes qu'ils avaient copiés sur vélin.

J'ai écrit dans *l'Essai sur la poésie normande* : « Des rives de l'Orne et de l'Odon, et du faubourg de Vaucelles, ils partaient avec la harpe ou la rote, mués en Homère, en Horace, en Virgile, en Ovide aussi. Est-ce que l'alphabet n'est pas libre ? Et ces noms *chez nous* ont fait souche, fatalement déformés, toujours reconnaissables. Les *Homère* ont fait nos Omer ; *Stace* a donné Estace, d'où nos Etasse, et s'est changé peut-être en Uistace, un nom attribué parfois à Wace au douzième siècle. Maro, c'est le troisième nom de Publius Virgilius ; d'où sans doute la dynastie des Marot (Jean et Clément, et Michel).

On s'en est douté depuis longtemps pour celui-ci :

Quod Maro non Marotus sit dicendum Latinis (1).

Enfin, Horacius Flaccus a été le parrain du jongleur-monstre d'âne. Les poètes latins ont baptisé nos « ancissors ».

Je n'ai trouvé de tels exemples qu'en Normandie. Et c'est la terre d'élection des jongleurs.

E) Jean Flastrier

Le prêtre, ayant adopté François, aima l'enfant à l'intelligence ouverte, et le débrouilla ès lettres latines avant de le faire passer du *Donat* aux savantes leçons de Jehan de Conflans. Cela — et aussi de l'avoir tiré des prisons de l'évêque — justifie bien le titre de « plus que père ». Mais le chapelain n'était pas l'oncle réel de l'escolier. J'en donnerai deux raisons que je crois pertinentes. Je tire la première des *Legs du Grand Testament*.

1) *Non que Marot mais Maro te responde* (Marot).

Les noms propres y abondent. On n'y voit pas figurer celui de Jean Flastrier. Cependant celui-ci fut incontestablement le vrai neveu du chapelain et neveu aimé jusqu'aux derniers jours. Car Flastrier hérita de Guillaume. C'est même grâce aux trois copies retrouvées d'un testament qu'à son tour Flastrier rédigea pour ses hoirs, qu'on attribue avec certitude le village de Villon, près de Tonnerre, dans le diocèse de Langres, comme patrie à l'oncle adoptif du poète.

Supposons François neveu réel de Guillaume, comme l'est d'un autre côté, incontestablement, Flastrier. Ils ne sont pas alors obligatoirement cousins germains, mais ils ont un oncle commun. C'est un lien cela. On cousine à moins.

Eh bien, l'auteur des *Legs* n'a jamais parlé de Flastrier, lui qui a cité complaisamment ses amis, ses maîtresses, ses délateurs, ses juges, ses garde-chiourmes, les sergents du guet, ses compaings de pot, de dés et de bourdeau, son ancêtre Horace, sa mère, son oncle Angevin. Quoi ! il ne souffle mot du cousin ou demi-parent, barbier dans la rue Saint-Jacques, c'est-à-dire sur sa propre paroisse ? Et ce n'est pas à lui qu'il confie son poil à faucher ?

*Item, je donne à mon barbier
Qui se nomme Colin Galerne...*

Voici mon explication de ce silence.

Flastrier, qui comptait sur l'héritage de son oncle, ne dut pas voir d'un bon œil les subsides avunculaires prodigués à l'enfant perdu. Il n'avait pas, lui, de raisons de sentiment pour pardonner au erocheteur du collège de Navarre, au griveleur de *repues franches*, à l'amant fructueux de la grosse Margot; il ne fréquenta donc point le neveu adoptif, le fils de l'ancelle. Blessé dans des rixes, François n'allait point chez lui se faire panser. Les barbiers sont chirurgiens pourtant et l'échoppe de Flastrier jouxte le cimetière de Saint-Benoît, dans cette même rue où, sous l'horloge du cloître, la noise avec un rival d'amours dégénéra en tuerie. Quel dissentiment eût empêché l'escholier en si grande détresse d'aller chez *un parent* ? Il préféra pourtant courir

le risque d'être dénoncé par un barbier-juré, et de fait les examinateurs criminels devaient plus tard retenir contre lui cette charge d'avoir donné à cil qui le pansa le faux nom de Michel Mouton.

Dira-t-on que Flastier, même cousin germain, a pu montrer à François une indifférence hostile ? Comment expliquer alors qu'une poésie si personnelle, si vindicative, n'ait pas décoché au barbier sa sagette empoisonnée ? Je me refuse à admettre que du silence on ne puisse rien conclure. François parent réel, François *égal*, eût parlé haut. Mais la reconnaissance envers l'oncle adoptif a mis un baillon à la strophe anecdotique et pittoresquement bavarde. L'étranger a respecté le neveu du sang. N'en voulant dire du bien, au moins n'en dit-il pas de mal.

Si cet argument n'a pas convaincu, en voici un autre. Les Villon et les Flastric étaient aisés, avaient des rentes bien assises, transmises des pères, des hoiries en pays auxerrois et à Paris, maisons, mesures, jardins et *pour-prins*. François, au contraire, était pauvre :

De poure et petite extrace.

Non, François n'est pas le fils du frère ni de la sœur de Guillaume. La famille de celui-ci est bien originaire de Villon, près Tonnerre, mais celle de François peut être de partout ailleurs.

Be



II

La famille de François est-elle Angevine ?



Le poète a un oncle à Angers, oncle réel celui-là ; car ni l'adoption, ni la tendresse n'ont de part ici : l'écolier se plaint de n'avoir reçu de lui nulle aide en sa misère. (Donne qui a. Le prêtre angevin est, lui aussi, de *poure extrace*.)

Cette présence d'un oncle à Angers suffit-elle à rattacher le poète à l'Anjou ? Non. Guillaume Villon a bien quitté le diocèse de Langres pour celui de Paris. Les provinces ecclésiastiques font un actif échange de cleres. Cette indication isolée est un fil trop mince.



III

La famille de François est-elle Picarde ?



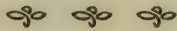
Je ne crois pas qu'on puisse le penser, car il ne connaît pas ce pays, même dans la faible mesure où un fils connaît toujours la géographie du pays paternel. En effet, il donne le nom de picards à des populations wallonnes. Voir la *Ballade des femmes de Paris* :

Picardes de Valenciennes.



IV

Les relations normandes de François



Dans ce Paris qui a toujours compté si peu d'autochtones, demandez au fils d'un provençal par exemple de quel pays sont ceux qu'il fréquente davantage. Il y a beaucoup de chances pour qu'il vous réponde : de Provence. Le fils d'un mâconnais a dans ses accointances une majorité de bourguignons. Villon, fils de normands, subit cette loi : ses amis, ses complices, ses ennemis même, ses protecteurs et ses maîtresses, se rattachent à la Normandie en grande majorité. Leurs noms, à défaut d'autres preuves, m'autorisent à le penser.

Ainsi, rencontrant ce nom « du Hamel », je nous l'annexe, sans autre autorité, mais à *défaut d'autorité contraire*. M'objectera-t-on que le procédé n'est pas scientifique ? Eh bien, ouvrez un annuaire parisien, y colligez les « du Hamel » et enquérez-vous de leur origine. Malgré le chassé-croisé des familles depuis l'établissement des railways, je prétends ne m'être pas trompé dans la proportion d'un cas sur dix, en l'an de grâce 1903. A fortiori au milieu du quinzième siècle.

Voici les noms normands du Grand et Petit Testament, et du Codicile.

1° Jean et François PERDRIER. Ce sont d'intimes amis du poète. Lebœuf, édition Cocheris, t. I, p. 201, a retrouvé un François Perdrier à Caudebec, où il mourut le 26 août 1787. François Perdrier semble (*Gr. T.*, v. 1706-1707) avoir chargé son ancien camarade en quelque procès criminel, à Bourges.

(Evoquez sur le mur d'un tapis franc la main décharnée de Villon creusant dans le plâtre : « Mort aux révéléteurs ! » au-dessous d'un crochet et d'une fausse clef, blason traditionnel des garçons de la *Maube*.)

2^o Le bon feu DUC D'ALENÇON (*Gr. T.*, v. 383). C'est Jean II. Cette épithète de bon duc ! L'écolier tira de ce prince quelque largesse, sans doute.

3^o TAILLEVENT (*G. T.*, v. 1414). Guillaume Thirel dit Taillevent appartient à une famille de Pont-Audemer et non de Lisieux, comme on l'a dit. Il est l'ancêtre du côté maternel d'un de mes cousins. M. Longnon parle d'un sceau de Taillevent apposé sur un acte de 1388. M. Canel l'avait vu aussi, ce sont bien les armes des Thirel. Taillevent était le queux de Jean duc de Normandie, puis le fut de Philippe de Valois, *coquus regis*, queux du roi. C'est l'auteur de « Vian-dier », le premier livre de cuisine français et qui, trois siècles, a fait autorité. (Nous, Normands, écrivons toujours le premier livre d'un genre, nous ouvrons les cycles, qu'il s'agisse d'épopée ou d'art culinaire.) L'auteur du « Vian-dier » était mort quand fut écrit le *Grand Testament*. Je le cite parce qu'il est familier au poète et, incidemment, pour demander à M. Longnon si Taillevent fut cuisinier de Charles VI, comme il l'imprime, ou de Charles V, comme le croit M. Canel.

4^o Perrenet Marchant DE LA BARRE. Ce nom est normand. Au douzième siècle, Luc de la Barre, trouvère satirique normand, eut les yeux crevés par l'ordre d'Henri I^{er} qu'il avait chansonné. Le Perrenet *de la Barre* du *G. T.*, v. 937 et v. 1094, découvrit à la justice parisienne le sac du collège de Navarre où participa Villon.

5^o BLARRU (P. T. v. 91). Originaire d'un village des environs de Mantes qui lors était du diocèse de Rouen.

6^o Villon parle (G. T. v. 1805) d'ALAIN CHARTIER qu'il a pu personnellement connaître si la mort du rhétoricien bayeusain n'eut lieu qu'en 1449.

*Item, donne aux amants enfermes
Sous le lay maistre Alain Chartier...*

7^o Je note au passage ces noms si normands : CARDON, BRUNEL (G. T. 1941), COLOMBEL (G. T. 1931).

*Qui fera l'autre ? J'y pensoye,
Ce sera sire Colombel.*

8^o Nicolas de LOUVIERS (P. T. v. 266, G. T. v. 1047).

*Et à Nicolas de Louviers
A chascun l'escaille d'un œuf.*

9^o Colin de CAYEUX, larron, crocheteur. Il est capturé en Normandie, il s'évade de la prison de Bayeux, crochète les prisons de l'archevêque de Rouen.

10^o SAINT-AMANT (G. T. v. 1007). Ce nom sera, plus tard, illustré à Rouen par le poète crotté. Villon a dû faire à ce compatriote quelque emprunt, et la femme d'iceluy injuria le poète en le traitant de mendiant, de *quémand*, comme le dit Villon, en un mot tout cauchois qui est le titre d'une chanson de Le Sieutre.

11^o Maistre François DE LA VACQUERIE (G. T. v. 1214).

12^o Robert d'ESTOUTEVILLE (G. T. 1378 et 1391). Pour sa femme, Ambroise de Loré, Villon a fait un acrostiche. Estouteville est prévost de Paris. Il est d'une vieille souche normande et scandinave (de la famille qui reçut de Rollon le domaine de Valmont). Le premier nom était *Stoot*, le grand, le robuste. Il fut mué en *Estout*. Le domaine s'appela *Stotevilla*, la ferme d'Estout. La branche anglaise est devenue *Stuteville* (*Hist. de la maison d'Estouteville*, par Gabriel de la Morandière). Ce prince a protégé certainement le malheureux trouvère, et peut-être n'a-t-il pas été étranger au succès de son appel, à la délivrance des lettres de rémission. Comment n'être pas frappé que la protection de cet officier royal s'étende sur le coupable clerc, sur le turbulent qui rompt et promène les enseignes, marie la borne de La Vesse à celle du Pet-au-Diable, déprède les échoppes, combine les griveleries, chante le bourdeau, joue aux dés pipés, mène scandale ès tavernes, brise les crochets aux étaux, et pis : travaille les portes de la pince ?

Le prévost de Paris n'a pas de dilection naturelle pour les cleres, même rimasseurs, qui se réclament à chaque méfait de leur bénéfice de clergie, afin de passer des geôles puantes et des basses fosses du Châtelet aux plus clémentes prisons de l'officialité : à ce jeu, il perd souvent son gibier.

Estouteville n'est pas nommé expressément dans les *Legs*, mais clairement désigné. Villon sait jusqu'à ses dévotions particulières à Saint-Christophe. Il est difficile de ne pas le reconnaître dans le portrait du seigneur qui « attainct troubles, farfaits, sans espargner ». Et puis il y a l'acrostiche à sa femme qui témoigne de relations assez intimes entre le rimeur et le prévôt. Est-il pas vraisemblable qu'une communauté d'origine a mérité à Villon l'indulgence du grand Examineur ?

13^e Huguette du HAMEL. C'est une curieuse figure que cette abbesse de Port-Royal. Elle allait aux fêtes et aux noces avec des gallants, et aucunes fois de nuit. Elle s'y tenait de façon à provoquer les brocards des hommes. Elle eut de graves démêlés avec ses supérieurs ecclésiastiques. Le poète, banni par arrêt du Parlement, passe chez elle, à Bourg-la-Reine, sur la route de l'exil. Il y trouve une repue franche, un court asile, pendant une semaine (1) la chère et la chair. Si dévergondée qu'ait pu être Huguette, c'est une fille de grande maison, une abbesse; je pense qu'elle n'était pas au premier venu, fruit à portée du passant. Qu'est, après tout, Villon? Un banni, de tout dépourvu, un compagnon de la coquille, un maigre mâle, émacié, flétri, ruiné par le jeûne et la geôle. Mais ce nom de du Hamel allume ma lanterne : c'est une Normande qui a reçu un pays.

14^e Pour Katherine de VAUCELLES (G. T. v. 661) les commentateurs confessent leur embarras, et qu'en vain ils fouillèrent, sans rien trouver d'elle, les chartes. Que n'étaient-ils de Caen? Ils eussent pensé au faubourg de Vaucelles.

Villon fut, par cette cruelle amie ou mieux par ses supôts, battu comme à ru telles (comme toiles au ruisseau). A ce trait, je reconnais une fille de Caen :

Si cela fut, c'est à Vaucelles.

Rien qu'une hypothèse, soit; mais il est impossible d'en faire une autre, puisque, à ce nom, partout on répond « inconnu » et seulement là « présent ».

(1) ...*Qu'en son hostel, de cochons gras
M'apastela une semaine,
T'esmoing l'abbesse de Pourras.*

Ce nom de *Pourras*, pour Port-Royal, subsiste encore dans le nom d'une ferme, ancienne dépendance de l'abbaye, au finage d'Orphin (S.-t-O.), non loin du château de M. Christophe, le poète fabuliste normand.



La langue de Villon, ses normannysmes



Ce parisien commet des normannysmes. 1^o Dans le *Grand Testament*, vers 1585, il jure ainsi :

Foy que doy brelore bigod.

C'est le double juron *anglais* : By lord ! By God ! (Par le Seigneur ! Par Dieu !) Juron anglais, mais aussi (à peine modifié), saxon et danois. Juron autrefois si fréquent en Normandie que les Français appelaient nos gens *Normands Bigots* dès le onzième siècle, et selon Guillaume de Nangis jusqu'au seizième. Wace dit :

*Mult unt Franceis Normanz laidis...
Et claiment Bigoz et Draschiers...*

M. Canel écrit : « Au dix-septième siècle on disait encore « *bigoter* quelqu'un, pour donner à entendre qu'on le mettait en rage comme un Normand traité de *Bigot*, c'est-à-dire de *Jureur*. » *Normanni solent Bigots appellari*. Il est significatif qu'un mau-garçon de la paroisse parisienne de Saint-Benoit-le-Bétourné jure à la Normande : Foy que doy ! *Il jure comme il a entendu jurer son père.*

2^o Dans le *Codicille*, vers 110 :

Sa personne par moy fut enclimée.

La forme française est *envelimée*, en quatre syllabes. Trisyllabique, le mot est normand, encore aujourd'hui.

3° Dans le *Grand Testament*, vers 1701 :

Comme fol, fainctif, eshontez.

Fainctif signifiant trompeur, sournois, est toujours de notre dialecte.

4° Dans le *Jargon* ou *Jobelin*, vers 143 :

Quanques vous auront desbousez.

M. Auguste Longnon traduit « quanques » par « tout ce que ». *Errat*. C'est un mot de notre patois qui signifie « lorsque, quand ». J'en use moi-même si je patoise. L'argot l'avait recueilli chez nous, l'argot né en Normandie (1). Villon a donc ici deux raisons pour l'employer : il l'a reçu de la tradition familiale et de l'argotique.

5° Ici je transcrirai une observation de M. Longnon : « Il « y a lieu de remarquer la terminaison en *è* pour *ai* de la « première personne du singulier, au prétérit de l'indicatif « dont le huitain cxxi du *Grand Testament* fournit « jusqu'à quatre exemples qui, dans les copies successives « de ce poème, ont été l'origine de mauvaises leçons. La « notation dont je parle, et qu'on retrouve en d'autres « passages de Villon, *on la retrouve un siècle plus tard « dans le journal du sieur de Gouberville*, livre de Raison « d'un *gentilhomme campagnard du Cotentin*. »

Je sais des enfants nés à Paris, mais dont les parents sont de Mulhouse, qui ont l'accent alsacien. Villon né à Paris de famille normande, normannysé. C'est logique.

(1) Jargolle ou Jergolle veut dire la Normandie; Jargollier ou Jergollier, un Normand.

L'argot est né du langage *purin* parlé par les classes dangereuses de Rouen. L'argot chuinte comme nous. *Capere* y a donné chapper, puis chopper, etc. Comme nous, volontiers il nasalise.

6° Villon qui rime si exactement, prononce quelquefois à la normande : *a* comme *e*, car il fait rimer *Barre* avec *ferre* et *terre* (*Grand Testament*, v. 764).

7° Villon, comme nous Roumoisans et Cauchois, oublie parfois de prononcer les *r*. L'impeccable sonneur de rimes accouple *rouges* avec *courges*, *masles* et *Char'es*.

*Et douze beaux enfants, tous masles,
Voir, de son très cher sang royal,
Aussi preux que fust le grant Charles...*

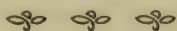
Cette faute fréquente serait inexplicable. Accidentelle, elle est logique chez un Normand au second degré. C'est une influence faible, juste comme il sied.

Si ne pas prononcer les *r*, si faire sonner *a* en *e* doivent-êtré tenus pour des parisianismes, alors Paris parle normand. Dame...

Be



La manie des proverbes



De M. Canel (Blason populaire de la Normandie) :
« Implanté, agrandi par la conquête, le peuple normand
« ne pouvait guère avoir que des ennemis. Son *blason* par
« cela même ne pouvait manquer d'être fort étendu. Chaque
« province menacée par son esprit aventureux apporta sa
« pierre au monument de défiance et de haine que le passé
« a élevé contre lui. »

Aux flétrissures des Français et de nos voisins Bretons nous avons répondu par des proverbes injurieux, en aussi grand nombre. Nous devons aussi à nos origines nordiques le goût tout germain des sentences. Enfin le peuple en Normandie a toujours rimailé volontiers, par gausserie. Bonaventure-Despériers disait : « Vous savez qu'à Rouen
« on ne parle autrement qu'en rime. » Si l'on consulte l'almanach Argentanais pour 1842, on verra combien l'arrondissement d'Argentan fournit à lui seul de proverbes vernaculaires (1).

Notre province est la terre classique des sentences ; et Villon a écrit la *Ballade des proverbes*, celle des *Menus propos*, celle des *Contre-vérités*, de *Bon conseil*, parce qu'un poète vit de la substance de sa race. Presque tous ses refrains de ballade ont un frappé d'apophtegme, un relief de maxime, une ciselure d'adage et de devise. Signe de race incontestable, très éloigné du coup de gueule parisien.

Le Normand est sentencieux ; sur les bords de la Bièvre l'homme est douteur, sardonique, goguenard. Là git un de mes plus fermes arguments.

(1) L'Avranchin n'est pas moins riche. Consulter le *Blason populaire de l'Avranchin*, par M. A. de Tesson, 1903.



VII

Le réalisme de Villon. Wace



Villon a créé dans la littérature française la poésie personnelle. Ses vers poissés aux tables des bouges, ses strophes gluantes aux lits ords des paillardes, ses ballades vertébrées au charnier des Innocents, ses hoquets de pendu décroché, ses rimes qui se déchirent aux barreaux des châtelets, tout ce réalisme violent, charnel, désespéré, c'est en français une note nouvelle. C'est un sang nouveau charrié aux veines de la Race par l'aillux scandinave (1).

Les Latins ni les Celtes ne peuvent revendiquer Villon. Ce génie nouveau nous apparaît brusquement. Et il est logique d'attribuer l'effet inopiné à la plus récente cause du même ordre ; or, les Normands sont les derniers barbares venus en Gaule.

La poésie de François Villon présente tous les caractères par lesquels la littérature normande s'est distinguée de la française et surtout s'en distinguera aux siècles qui suivront la Renaissance : le goût de la satire (2), le mélange du sublime et du grotesque, le pittoresque du mot et de l'image (3).

Si l'on m'objecte que les Normands sont déjà anciens en Gaule au quinzième siècle, je répondrai que nul ne

(1) Saint-Amand, Théophile, Régnier, seront plus tard les héritiers de Villon.

(2) Basselin, Jean Le Houx, Sonnet de Courval, Regnier, Gautier Garguille, David Ferrand, Auvray, du Lorens, Falençonnois, Corneille Blessebois, etc.

(3) Saint-Amant.

détermina ce qu'il faut de générations à une famille pour s'épanouir et murir en un poète génial. Ce n'est pas une efflorescence spontanée. En combien de jongleurs obscurs, oubliés, perdus, la gent ne s'était-elle pas essayée déjà à notre insu ? Combien de fois le rameau n'avait-il pas vu périr sa fleur avant que ne fût noué le fruit ? Que d'essais avortés, inlassablement repris par des rejetons vivaces ! Mais après toutes les aventures de la barbarie ignorante et maladroite, l'arbre arraché et transplanté a trouvé enfin une terre propice, le pollen adventice épousé le stigmaté.

Tout le long des annales littéraires françaises, les Normands se sont efforcés vers le réalisme, obéissant à l'instinct fatal de leur sang. Que le génie latin, fait de mesure et de discipline, revendique Malherbe encore qu'il soit né chez nous, j'y consens ; mais cil qui le premier s'affranchit des disciplines, des abstractions fastidieuses du moyen âge, qui fut littérairement et socialement un rebelle, je le revendique pour la race des forts. Il tient d'aïeux différents son pouvoir de réaction contre le milieu celte.

M. Gaston Paris pense qu'Alain Chartier, de Bayeux, n'a pas été sans influencer sur Villon, « qui lui doit au moins la forme extérieure de ses deux principales œuvres ».

Villon a bien un ancêtre chez nous, mais c'est Robert Wace. Plus près de nos origines danoises, Wace, au lieu d'exprimer son moi, a exprimé son peuple. La poésie épique précède logiquement la poésie personnelle : aux époques primitives le clan absorbe l'individu.

Avant Villon, Wace a donné au vers français une frappe nette et sans bavure, une tranche fine, un juste aloi. Cela sonne bien français, est d'un jet dru, d'un tour svelte ; la musique en est chantante qui du premier coup captive et s'impose au souvenir. L'un est de la fin du douzième, l'autre du milieu du quinzième, et cependant comme ils sont proches et se ressemblent !

Cil porta gonfanon en drap vermeil d'Espagne.

L'escholier parisien pourrait-il pas signer ce vers ?

Comme lui Wace implore les grands, et nous entretient de son étroite fortune.

*Le reis Henris li secund
A Baieues une provende
Me fit doner. Deus li rende...
De tout li sace (3) dex bon gré...*

Villon a-t-il connu Wace ? Je le crois : il lui a emprunté un vers :

VILLON : *A peu que le cuer ne me fend.*

WACE : *A pou ke li cuer ne li fant.*

(Identité).

Ne serait-ce pas dans *le Roman de Rou* qu'il faudrait rechercher la première lamentation de la mélancolie villonienne ?

*Toute rien (chose, rem) se torne en déclin.
Tout chiet (tombe), tout muert, tout vait à fin ;
Homs muert, fer use, fust (bois) porrist ;
Tur font (s'écroule), mur chiet, rose flaistrist ;
Cheval trébusche, drap viésist.
Tot ovre fait o mainz péríst :*

« Le sentiment du néant des choses et des êtres », qui souvent naïvre le poète d'une incurable tristesse, il est tout entier dans le carme admirable que je traduis : « Toute œuvre de la main périt ».

Que nul n'en soit surpris ; si les deux poètes se ressemblent on peut trouver à ce d'excellentes raisons : ils sont de la même lignée. L'un est peut-être même le descendant direct de l'autre. Sait-on jamais ? Les familles font le même geste à travers les âges. Aux unes il est prescrit de chanter, aux autres, ordonné de combattre. Ce sont toujours les mêmes qui commercent ou commandent, conseillent ou conspirent. Et les poètes engendrent des poètes.

~~~~~  
(3) Sache.

comme les dogues font des chiens à grosse tête au museau aplati.

Que la filiation soit intellectuelle, il me suffit.

D'ailleurs, la matière *regit et imperat animum*. S'il y a filiation intellectuelle, c'est qu'il y a une quelconque identité dans la formation moléculaire.

Be





VIII

Villon édité par un Normand.



Clément Marot, dit de Cahors, est le fils de Jean Marot, de Caen (1), et s'est plus d'une fois réclamé de ses origines normandes, en même temps qu'il fut railleur virulent des Gascons. C'est à lui qu'on doit la première édition correcte de Villon. A la vérité, le libraire Pierre Levet en avait donné une dès 1489, mais qui fourmille d'omissions et de fautes. « Partie avec les vieux imprimés, partie avec l'ayde des bons vieillards qui en savent par cueur, et partie par deviner avecques jugement naturel, a esté réduict notre Villon en meilleure et plus entière forme. » (Clément Marot aux lecteurs.)

Le valet de chambre du roy eut le mérite d'interroger les vieux parisiens, de feuilleter leur mémoire, d'introduire de la logique dans l'ordre des pièces, « de renouveler le goût du public pour le poète parisien » (Gaston Paris). Sans lui de délicieuses strophes eussent péri, de bonnes variantes fussent demeurées inconnues. C'est là une dette envers un normand de race qu'a contracté la mémoire (*le bruict*) du povre escolier.

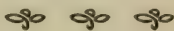
B<sub>e</sub>



(1) Et le père du poète Michel Marot. L'aède est dynaste comme le roi.



## L'opinion de Pierre d'Alheim



Dans la « Passion de maître François Villon », M. Pierre d'Alheim adopte la thèse de M. Longnon sur l'identité de l'ancêtre de Villon avec le jongleur Horace, impresario de farces et de miracles à Meaux. Voici les deux passages justificatifs :

I. *Grand-père Erace, il fait M. Saint-Pierre dans le paradis.*

II. *Alors vous venez de Meaux, ma commère?*

A la page 93 de ce même livre quand les clercs du collège des Quatre-Nations (Gaule, Picardie, Normandie, Allemagne), poussent des hourras, M. d'Alheim, qui a fini par supposer Villon originaire du Bourbonnais, fait acclamer le poète en même temps que notre province.

*Vivat Franciscus Villon! Vivat Normandia!*

M. Pierre d'Alheim avait d'abord entrevu la vérité (nul ne s'en étonnera, car cette « Passion » qui est d'un érudit est aussi d'un voyant.)



## Le Portrait de Villon



En tête de l'édition la plus ancienne des *Repues franches* un clerc tient une banderole sur laquelle on lit : F. Villon (1). Mais il appert que c'est un passe-partout, un cliché qui, en d'autres livres, aurait représenté aussi Virgile. Il ne faut donc faire état que de la lithographie du Cabinet des estampes, à la Bibliothèque Nationale. D'aucuns estiment que Rulemant a menti et qu'il n'a point copié une gravure sur bois placée en tête des œuvres du poète, publiées par Marot, *aucune de ces éditions n'ayant de portrait*.

A quoi j'objecte que de 1533 à 1542 il n'y eut pas moins de dix éditions marotiques de Villon. Une autre, illustrée d'un portrait, a pu échapper à MM. Bijvanck, Vitu, Prompsault, P.-L. Jacob, Louis Moland, Longnon, Paris, Schwob, et venir, au contraire, en 1830, aux mains de Rulemant. M. A. Compaux place la date probable de la mort de Villon après 1480. Quand Marot l'édita, Villon n'était donc disparu que depuis cinquante trois ans et peut-être moins encore.

Quelques-uns de ces vieillards qu'interrogea le valet de chambre du roy pouvaient l'avoir très bien connu. Ses démêlés avec la justice, sa popularité parmi les Coquillards et les clercs de la remuante Bazoche, l'avaient assez mis en lumière pour qu'un artiste de cabaret ait pris de lui un croquis à la taverne de la *Grosse Margot*, ou à celle de la *Mule*. Ses vers réalistes provoquaient assez d'enthousiasme pour que les copies courussent partout, et ses traits n'eussent suscité aucune curiosité?



(1) E. Picot. *Catalogue des livres du baron J. de Rothschild*, tome I page 259.

Marot n'a-t-il pas dû s'enquérir avidement de la figure du poète qu'il éditait ?

Je possède en plus du bronze d'Etcheto une épreuve de la lithographie du Cabinet des Estampes. J'ai beaucoup rêvé devant ; quelque instinct secret, et l'ardente sympathie a de subtiles clairvoyances, me fait croire que c'est bien là Villon, non le prisonnier de Meung-sur-Loire, non celui qui fut tourmenté au Châtelet par la question *au coquemar d'eau*, non le pendu décroché, mais le fringant clerc qui marie la *Truye* à *l'Ours*, court les tavernes et les filles, n'a pas encore eu le teint blesmi par les geôles puantes, et qui rentre encore le soir en l'honnête et clérical logis du cloître de Saint-Benoît-le-Bétourné.

Mais plus tard :

*Trop lui a faict faim dure guerre...*  
*« Je plains le tems de ma jeunesse...*  
*« Allé s'en est et je demeure*  
*« Triste, failli, plus noir que meure... »*

Il n'y a rien dans le visage épanoui, au nez sensuel, qui contredise une origine normande. Loin de là. S'il faut par « plus noir que meure » entendre la couleur du poil, l'hypothèse n'est pas pour nous gêner.

Le brun n'est pas rare en Normandie. Il domine aux environs de Caen, au pays de Katherine de *Vaucelles*. Est-ce que nos pères n'ont pas ramené sur leurs bateaux des Ombriennes, à Quillebeuf qui en sézaie encore, au Pollet qui en a gardé le nom presque identique de *Spolette* ? Notre sang n'est pas pur d'alliage Italique. Eh bien, cette attache du col aux épaules peut être Ligure. Ligure, cette peau bistrée et cette chevelure drue. Mais le nez et la construction de la tête massive, sont d'un Nordique, d'un *Catte* (1).

---

(1) Les *Cattes*, peuple germanique qui se fonde au troisième siècle, dans la confédération des Franks. Caen tire d'eux son origine. *Catte heim*, la demeure des *Cattes* : *Catheim*, *Cathim*, *Cahem*, Caen. En outre, le chef-lieu actuel du *Calvados* faisait partie de la Saxonie otlingue.

C'est le crâne du Bessin, du Lieuvin, du Roumois.

Comme Villon n'est pas du Midi, mais du Nord ; pas troubadour, trouvère ; qu'au nord, la blondeur wallonne, picarde et flamande ne s'est pas encore avivée du brun espagnol ; et qu'il faut expliquer ce noir-là, ce noir si noir, je l'explique par un croisement liguro-normand. Certes, depuis et avant César il y a des types ligures en Gaule. Mais la fusion est déjà ancienne, et adoucit le type dans le Nord français *seul en cause* vers un brun intermédiaire. Chez nous seulement, par la *plus récente* importation de femmes italiques, le type encore cru persiste alors.

Be



Je résumerai ma thèse :

I. — François n'est pas le neveu réel de Guillaume. Son origine Tonnerroise n'est donc pas démontrée par le testament de Flastrier.

II. — L'aïeul de François est un trouvère errant ; or, la Normandie est le nid d'où la couvée des jongleurs prend son vol.

III. — C'est en cette province, où abondent les monastères, qu'on a copié surtout les poètes grecs et latins depuis le septième siècle, mais principalement depuis Lanfranc lui-même, un ligure de la Haute-Italie, conseiller politique de Guillaume, qui fit venir tant de manuscrits d'Italie et d'Orient.

C'est donc là et de là que les Poètes errants prirent les pseudonymes ambitieux de Maro, Stace, Homère, *Horace* et l'aïeul de François tire de là le sien vraisemblablement.

IV. — Villon connaît à Paris beaucoup de Normands. Il est difficile d'expliquer sans une origine commune ses relations avec la femme du grand Prévôt ;

V. — Avec l'abbesse de Port-Royal.

VI. — Si sa maîtresse Katherine n'est pas du faubourg caennais, on ne sait où la rattacher. Mais sans doute aucun cette Katherine est de Vaucelles. Les coïncidences deviennent de plus en plus nombreuses.

VII. — Et précisément Villon banni ne va pas en Normandie, par un sentiment tout naturel de honte. Il lui répugne de montrer aux siens sa déchéance. Les fugitifs s'éloignent des lieux où ils sont mieux connus.

VIII. — Les reproches de la femme de Saint-Amand sont assez caractéristiques. Les pauvres cadets du pays de Caux doivent être encore ainsi accueillis par les épouses revêches chez les Cauchois parisiens.

IX. — La langue de Villon a des normannismes dans la proportion juste qu'on peut attendre d'un normand au second degré. Et puis, c'est un poète argotique, je le rattache au pays où l'on jargonne.

X. — Le jurement est très curieux « Foy que doy brelore bigot », si à lui seul il ne peut entraîner une conviction.

XI. — La manie sentencieuse s'étale à cru. Chez quel normand s'exubéra-t-elle jusqu'à fleurir en quatre ballades ?

XII. — Le réalisme du Poète.

XIII. — Sa filiation naturelle avec Wace. Il ne ressemble à aucun autre Français, il est très proche du clerc de Jersey, avec plus de génie et de pittoresque.

XIV. — Pierre d'Alheim dont les conjectures sont si remarquables semble avoir entrevu la vérité.

XV. — Le portrait qu'on publie du poète ne détruit aucune de nos conjectures, s'il ne les renforce.

XVI. C'est un Normand qui a édité Villon, mu par quelque obscur instinct de race.

La cause est-elle entendue ?

Les lettrés seront juges. S'ils décident contre moi, j'en appellerai, disant :

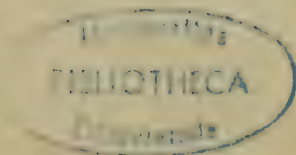
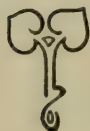
*Que vous semble de mon appel ?  
Garnier, feis-je sens ou folie ?*

(VILLON.)

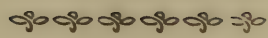
En attendant j'intitule sagement ces pages :

CONJECTURES

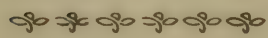
Ch.-Th. FÉRET.







Alençon . . . . .  
Imprimerie A. Herpin . . . . .  
9, rue du Cygne. . . . .



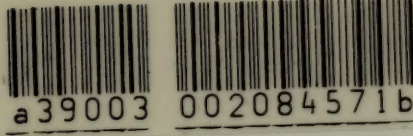
La Bibliothèque  
Université d'Ottawa  
Echéance

The Library  
University of Ottawa  
Date Due

---

|  |  |  |
|--|--|--|
|  |  |  |
|--|--|--|

CE



CE PQ 1593

.F4 1904

COO FERET, CHARL ORIGINES NOR

ACC# 1215634



